

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00049
Numéro SIREN : 802 636 456
Nom ou dénomination : TOP LOGIK

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 2507

Nom Prénom : Houssais Fanny
Adresse : 4 lots des tilleuls
53100 Athée

Société : Top Logik

Siège social : 5 rue Corbussion
53940 Saint Berthevin

Fait à Craon le 03/05/2024

Mesdames, Messieurs,

Je déclare par la présente, accepter les fonctions de **dirigeant** qui viennent de m'être conférées,
à compter du : 03/05/2024

- Sous réserve de ma nomination par une assemblée générale des associés ;
- Sous réserve de l'exercice effectif de mes fonctions ;

Je déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de m'interdire l'accès à ces fonctions.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Houssais

TOP LOGIK

Société en Nom Collectif au capital de 8000 Euros

Siège social : 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtelier II
53940 SAINT BERTHEVIN

802 636 456 R.C.S. LAVAL

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Nous soussignés,

- La société **R.A. EXPANSION**,
Propriétaire de deux cents parts sociales, ci 200 Parts
- La société **S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ**,
Propriétaire de deux cents parts sociales, ci 200 Parts

Soit l'ensemble des associés de la société TOP LOGIK, détenant ensemble **400 parts de 20 €**, soit la totalité des parts émises par la Société.

Ont pris conformément aux dispositions prévues par les statuts, les décisions relatives aux points suivants :

- **NOMINATION D'UNE COGERANTE ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de cogérante de la société, **avec effet rétroactif au 3 Mai 2024**:

- **Madame HOUDEMONT ep. HOUSSAIS Fanny**
née le 2 Octobre 1984 à CHATEAU – GONTIER (53)
demeurant à ATHEE (53400) 4 Lotissement des Tilleuls

Madame HOUDEMONT ep. HOUSSAIS Fanny exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et l'article 17 des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des délibérations de la présente assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R. 123-30-14 du code de commerce et accessible à l'adresse formalites.entreprises.gouv.fr.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident, à l'unanimité, de :

- Convenir expressément et requérir du rédacteur des présentes que la présent acte soit signé par voie de signature électronique via l'application logicielle « Yousign », en application des articles 1366 et suivants du Code Civil ;
- Se dispenser réciproquement et de dispenser le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par chaque soussigné que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l'ensemble des signataires ;
- Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature par le dernier en date des signataires.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

LES ASSOCIES	SIGNATURES
La société R.A. EXPANSION Pour la société, Monsieur Rémy ADRION	Date :
La société S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ Pour la société, Madame Rozenn GAUTRAIS	Date :